

Yotchou Anne Pélagie (Cameroun)

Il convient de préciser qu'avant la Déclaration de Paris, plusieurs engagements en matière d'aide au développement ont été pris par la communauté des donateurs au niveau des Nations Unies ainsi que d'autres donateurs de l'OCDE, notamment :

- la Déclaration du Millénaire (et les ODM) en 2000 ;
- la Déclaration de la Conférence des Nations Unies de Monterrey sur le financement du développement en 2002
- la Déclaration du Forum de haut niveau de Rome en 2003 ;
- les principes de la table de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement en 2004 La Déclaration de Paris du 28 février au 2 mars 2005 est donc une conformation de l'échec de ces engagements pris ex ante. La Déclaration de Paris vise à redéfinir les relations entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires de l'aide. Par ces accords, les pays bénéficiaires devront s'approprier leur plan de développement et les pays donateurs devront s'aligner sur ces stratégies de développement. Pour être donc efficient, ces accords doivent être appropriés par tous les organismes sociaux à savoir :
- les pouvoirs publics ;
- la population ;
- les organisations de la société civile.

Pour revenir sur l'implication des femmes dans cette nouvelle aide, je vais présenter d'abord les opportunités de la Déclaration de Paris pour les femmes, et par la suite je mettrai en exergue quelques limites de cette déclaration pour les femmes.

I- Les opportunités

Comme je l'ai mentionné plus haut, la DP a ceci de particulier que les pays bénéficiaires doivent eux-même s'approprier l'initiative de leurs programmes de développement, les pays donateurs quant à eux ne se contentant que du mettre à disposition le financement de ces différents projets lorsqu'ils sont validés. La priorité n'appartient plus ici aux pays donateurs, mais aux pays bénéficiaires. On pourrait donc penser que l'Afrique devrait donc sortir gagnante grâce à cette initiative car elle se trouve de moins en moins sur la contrainte des donateurs. Les organisations de la société civile doivent donc par cette nouvelle opportunité contribuer d'une manière rayonnante à la paupérisation de la population en général et des couches défavorisés en particulier. Parmi ces couches défavorisés, on peut citer en autres : les orphelins, les paysans et plus généralement la gente féminine, vulnérable, qui est plus souvent victime de plusieurs exactions. La voie du salut pour cette couche de la population ne peut être trouvée que par les OSC féminines qui sont mieux disposées à comprendre et à mesurer ou valoriser tous les problèmes auxquelles font face les femmes au quotidien, et concevoir des programmes et projets visant à améliorer les conditions des femmes sur tous les plans.

Les OSC féminines devront donc s'atteler à démontrer que les femmes ne doivent pas seulement être une catégorie à 70% pour le cas du Cameroun, consacrée aux travaux

champêtres, au ménage ou toutes autres activités ayant trait à la série « C ». La femme doit être entrepreneur, elle doit pouvoir créer, prendre des initiatives de la même manière que les hommes. Cet objectif peut être atteint si la femme est éduquée et formée au même niveau que l'homme.

Les OSC féminines doivent prendre en main leur destin pour sortir la femme de ce fossé qui la sépare des hommes.

C'est à nous (les femmes) de savoir exploiter cette nouvelle opportunité que nous offre la Déclaration de Paris.

Il convient d'ajouter que les femmes doivent effectivement être impliquées dans le circuit central de gestion de cette nouvelle opportunité d'aide aux pays en voie de développement afin de défendre efficacement les intérêts de leurs « sœurs ».

II- Quelques limites ou points d'ombre

L'Afrique étant un continent sous-scolarisé, on a du mal à croire à la réussite d'une telle initiative. Quels sont donc les méandres au succès ou bien à l'appropriation d'une telle initiative par les africains ? Qu'est-ce qui caractérise ce continent ? Est-elle donc condamnée à vivre pauvre de par sa position ? Quel est la position des couches défavorisées en général et des femmes en particulier ? Quel est le rôle des autorités publiques dans l'amélioration des conditions de vie (condition de la femme) ? Une explication à toutes ces questions permet de montrer les limites à la bonne maîtrise de cette initiative pour l'éclosion féminine en Afrique.

A cela on peut ajouter la mentalité des dirigeants, les mœurs et les coutumes spécifiques et propres à certaines régions, notamment :

► la zone musulmane où la femme ou la jeune fille ne peut pas subir le même traitement que le jeune garçon ; Ici le rôle de la femme est limité à la procréation, la scolarisation est réduite au strict minimum, les filles sont forcées d'aller au mariage à un âge précoce ;

Des hommes par le souci d'orgueil refusant tous les postes de responsabilité ou de prise de décision chez la femme dans d'autres zones.

On ne pourra finir sans mentionner aussi l'attitude de ces hommes envers les femmes vulnérables.

Khadijetou Cheikh Ouedrago (Mauritanie)

Je souhaite apporter ma contribution au thème : "Nouvelles modalités d'aide au développement : Nouvelles opportunités ou nouveaux effets pervers pour les femmes en Afrique Francophone ?"

S'il est vrai que la DP se particularise par le fait que les pays bénéficiaires doivent eux-mêmes s'approprier l'initiative de leurs programmes de développement, et que les pays donateurs quant à eux ne se contentent plus que de mettre à disposition le financement des projets que les pays auront eux-mêmes choisis en toute liberté, on pourrait certes penser que l'Afrique devra donc sortir gagnante grâce à cette initiative car elle se trouve de moins en moins sur la

contrainte des donateurs. Les organisations de la société civile doivent saisir cette nouvelle opportunité pour jouer le rôle qui leur est dévolu, à savoir : le contrôle citoyen de l'action publique, afin de s'assurer que les fonds publics issus de l'aide au développement ne sont pas détournés.

Dans ce contexte, la seule garantie pour contribuer de manière effective à ce contrôle citoyen de l'action publique est l'implication des mouvements associatifs féminins, en les habilitant à concevoir des programmes et projets visant à améliorer les conditions de vie des femmes et des populations déshéritées sur tous les plans.

Les organisations féminines devront quant à elles s'atteler à démontrer que les femmes ne doivent pas continuer à rester en marge de la sphère de décision. Elles doivent participer à la vie politique de leur pays, être présentes au moment de la prise de décision les concernant et concernant leur pays ; choix en rapport avec les politiques, les programmes et les stratégies de développement. Un pays ne peut pas se développer quand plus de la moitié de sa population est en marge du développement.

Il est évident, que cet objectif ne peut être atteint que si une discrimination positive permettant de combler le retard acquis par les femmes à différents niveaux est opérée. Elles doivent être éduquées et formées au plan technique et professionnel, au plan du leadership politique féminin pour garantir un meilleur plaidoyer.

Dans mon pays en Mauritanie, de telles programmes ont été exécuté avec l'appui technique et financier de la GTZ et NDI et ont donner des fruits non négligeables. Les résultats des dernières élections en Mauritanie le démontrent assez éloquemment. A l'issue des élections de novembre 2006, la situation relative à la représentation des femmes dans les instances parlementaires et municipales s'est considérablement améliorée comme l'indique les résultats suivants : Municipales : 3 femmes maires à Nouakchott (Tevragh-zeina, Sebkhia et El Mina) et une femme maire dans le Guidimakha (Gouraye) sur un total de 216 communes. Toutes les communes ont élues une femme adjointe au maire (obligation prévue par la loi). Les conseillères municipales sont au nombre de 1120 sur un total de 3688 ce qui représente 30,37%. Assemblée nationale : 17 députées élues sur un total de 95 ce qui représente sensiblement 18%. Il n'y a pas eu de liste nationale réservée aux femmes, seule la parité a été admise.

Notons enfin que les résultats du premier tour des sénatoriales indiquent que les femmes ont obtenu 09 sièges sur 38, dont 08 des 09 sièges attribués à la proportionnelle, au niveau de Nouakchott. Le 9ième siège est revenu à une candidate indépendante à Mounghuel (wilaya du Gorgol).

A travers ces résultats, le projet a contribué à promouvoir l'égalité de genre.

La seule garantie pour que les femmes et les couches déshéritées et vulnérables puissent profiter au maximum de la DP est la mobilisation effective des OSC féminines pour prendre main le destin de leur pays tout en aidant à améliorer la situation des femmes et ce surtout au niveau de la sphère de la décision.